

Zeitschrift:	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	18 (1961)
Heft:	[8]
Artikel:	Harmonie scolaire [suite]
Autor:	Pellaud, Francis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-996534

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Harmonie scolaire (suite)

par Francis Pellaud, Macolin

Introduction

Nous avons traité, dans le numéro de mars de notre revue, de la nécessité d'une réforme de l'enseignement scolaire afin qu'une plus large part soit faite à l'éducation physique dans les programmes de nos écoles officielles. Nous avons cité l'exemple révolutionnaire de l'enseignement à mi-temps et des étonnantes résultats obtenus dans les écoles françaises qui l'appliquent tout en promettant à nos lecteurs de revenir sur la question pour examiner plus en détail la situation telle qu'elle se présente actuellement en Suisse. C'est ce que nous nous proposons de faire aujourd'hui, en étudiant trois aspects de ce problème : a) la situation légale, b) la situation réelle et c) les mesures envisagées ou souhaitées.

Situation légale

Précisons d'emblée que ce qui suit n'a trait qu'à la gymnastique pour garçons, la gymnastique pour jeunes filles n'étant pas subordonnée à la législation fédérale, mais cantonale.

Précisons aussi que la Suisse ne disposant pas d'un Ministère de l'éducation nationale ni d'un Haut-Commissaire à la jeunesse et au sport, c'est le Département militaire fédéral qui fut de tout temps chargé de toutes les questions ayant trait à l'éducation physique de la jeunesse.

Bases légales. L'article 102 de la loi fédérale sur l'organisation militaire du 12 avril 1907 précise : « Les cantons pourvoient à ce que la jeunesse masculine reçoive, pendant les années d'école, un enseignement de la gymnastique. L'ordonnance du Département militaire fédéral du 1er janvier 1947 encourageant la gymnastique et les sports précise, de son côté :

Article 2 : Tous les garçons des écoles publiques et privées sont tenus de suivre l'enseignement de la gymnastique durant la scolarité obligatoire. Ils ne peuvent en être dispensés, totalement ou partiellement, que pour des raisons de santé. La durée des dispenses est limitée.

Article 3 : Dans chaque classe, trois heures par semaine doivent être consacrées à l'enseignement de la gymnastique ; la troisième heure peut être remplacée par un après-midi de sport et de jeux.

Lorsque les circonstances particulières empêchent d'organiser les trois heures de gymnastique ou les deux heures de gymnastique avec un après-midi de sport et de jeux (par exemple dans les écoles où l'enseignement est donné pendant 6 mois seulement ou par demi-journées ou encore dans les écoles de la campagne et de la montagne) les cantons peuvent limiter l'enseignement de la gymnastique à deux heures hebdomadaires. Lorsque l'enseignement se limite à la gymnastique, il est recommandé d'organiser des après-midi de sport et de jeux et de consacrer du temps à des excursions et à la pratique des sports d'hiver.

Article 4 : Les cantons veillent à ce qu'il y ait dans le voisinage de chaque maison d'école une place convenant à la gymnastique, aux jeux et au sport et, si possible, une halle de gymnastique ou de sport. Les manuels de gymnastique indiquent les agrès et

installations nécessaires à l'enseignement de la gymnastique.

On remarque que ces dispositions légales sont assez libérales ; il semble même que le législateur ait voulu ménager la susceptibilité cantonale en formulant ses exigences avec beaucoup de modération, comme s'il avait peur de trop demander.

Cette attitude est d'autant plus compréhensible qu'en Suisse, les cantons sont souverains en matière d'éducation et d'instruction de la jeunesse.

Cela est particulièrement frappant en ce qui concerne la gymnastique pour les jeunes filles. Bien qu'elle n'ait pris aucun engagement légal en la matière, la Confédération encourage l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, au même titre que celle des garçons ; elle souhaiterait même que les facilités accordées aux jeunes gens libérés de la scolarité, dans le cadre de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports, soient également mises au profit des jeunes filles.

Certains cantons ont donné suite à ces vœux et ont pris d'heureuses initiatives dans ce domaine. D'autres y sont farouchement opposés. D'autres cantons ont fait un premier pas en introduisant au programme d'enseignement une heure de gymnastique et de sport par semaine.

Mais il faudra encore beaucoup de temps et de patience pour que tous les préjugés dressés par une conception désuète et une morale discutable soient supprimés.

A une époque où la femme est appelée à des responsabilités toujours plus grandes dans les domaines familial, social et même militaire, la logique veut que sa résistance physique et morale soit à la hauteur de ces exigences.

Ce n'est que par un enseignement rationnel et intensif de la gymnastique, à l'école d'abord, puis dans les associations de gymnastique et de sport spécialisées que les femmes et les épouses de demain trouveront la réserve de force qui leur permettra de mener à bien les lourdes tâches qui leur seront confiées.

Situation réelle

Après avoir fait le point en ce qui concerne la gymnastique féminine, il convient d'examiner maintenant de quelle manière les dispositions légales de la Confédération sont respectées et mises en pratique.

Voyons, tout d'abord, la question relative aux trois heures de gymnastique obligatoires hebdomadaires. Selon les enquêtes faites et les statistiques établies à ce sujet, il ressort que le 40 % des heures de gymnastique imposées par la Confédération, aux garçons, n'est pas réalisé. Si l'on considère que les trois heures imposées constituent un minimum indispensable aux yeux des médecins et des psychiatres scolaires, on ne peut que regretter la coupable insouciance des éducateurs qui ne font pas leur devoir en « escamotant » les heures de gymnastique du programme scolaire.

Quelles sont les raisons de cette lacune ?

La première et certainement la plus importante raison est un programme scolaire surchargé, encombré de branches dont l'utilité pratique est souvent fort discutable.

La seconde raison réside non moins certainement dans une utilisation irrationnelle du temps d'enseignement

(méthode d'enseignement) et des facultés particulières des élèves.

La troisième raison est inhérente aux dispositions personnelles du maître ou de la maîtresse à l'égard de la gymnastique.

A propos de ce dernier point, nous connaissons chez nous — mais cela est certainement la même chose ailleurs — diverses catégories d'éducateurs :

Il y a, tout d'abord, le type intellectuel pur qui n'a d'yeux que pour la science écrite ou orale et qui considère l'éducation physique comme parfaitement superflue ou inutile quand ce n'est pas nuisible. Il se recrute, généralement, dans les anciennes générations d'éducateurs et parmi ceux aussi que les dispositions physiques n'avantageant pas aux yeux des élèves !

Il y a, hélas, aussi le type ignorant ou incomptéteur qui ne veut pas ou ne sait pas reconnaître la bienfaisante influence des exercices corporels sur les facultés mentales et intellectuelles ou qui nie à l'éducation physique toute valeur éducative, parce qu'il est incapable de l'enseigner correctement et avec profit.

Il y a enfin, re-hélas, le type casanier et paresseux qui profite des heures de gymnastique pour lire son journal, aller boire son café ou autre chose, laissant ses élèves livrés à eux-mêmes, sans aucun contrôle ou directives, sous prétexte qu'il n'a pas le temps de préparer, encore, une leçon de gymnastique !

D'autres éducateurs aussi se retranchent derrière l'excuse de l'absence ou de l'insuffisance de salles ou d'installations de gymnastique. Nous lisons, à ce propos, dans l'introduction du livre II du Manuel suisse de gymnastique scolaire, ce qui suit :

« S'il est vrai que la leçon est plus facile à donner en salle, du fait que l'enfant est moins distractif, il n'en faut pas moins travailler en plein air aussi souvent que possible, car c'est là seulement que l'enseignement de la gymnastique atteindra pleinement son but. C'est par le travail en plein air, au soleil que nous lutterons avec le plus de succès contre les déficiences de la tenue. Aussi, si le manque de salles, d'agrès, de matériel, rend l'enseignement plus difficile, moins varié, il ne saurait en aucun cas constituer un obstacle insurmontable, ni excuser la réduction des heures de gymnastique. »

Mesures envisagées et vœux

Les lacunes étant maintenant connues, il convient de voir quelles mesures peuvent être prises qui permettraient d'y remédier.

Formation des cadres

a) La gymnastique scolaire est, en principe, donnée par l'instituteur et l'institutrice qui ont reçu, à l'Ecole normale, la formation nécessaire. Des cours de perfectionnement sont organisés, chaque année, par les associations cantonales de maîtres de gymnastique. Ces cours sont subventionnés par la Confédération et les cantons, aussi bien pour la gymnastique masculine que féminine.

Il serait bon que la formation donnée dans les écoles normales soit complétée par des stages d'enseignement pratique, durant la dernière année d'étude de telle manière que les futurs instituteurs et institutrices ne soient pas pris au dépourvu lorsqu'ils se trouvent en face de leur classe. Cela n'est pas encore partout le cas !

Les cours subventionnés devraient avoir un caractère obligatoire et être organisés avec plus de sérieux encore que ce n'est le cas actuellement. La question d'un étalement judicieux des heures de gymnastique devrait faire l'objet d'un échange de vue approfondi en présence de personnes compétentes et de novateurs suisses ou étrangers (Pourquoi le Dr Fourestier, grand spécialiste de la mi-temps pédagogique de l'école de Vanves,

près de Paris ne serait-il pas invité à donner une conférence dans un vaste congrès de pédagogues suisses ?)

b) Dans les localités importantes groupant plusieurs classes, la gymnastique devrait être confiée, dans la mesure du possible, à un maître spécial chargé également de l'une ou l'autre branche d'enseignement.

Programme scolaire

Le programme scolaire actuel n'est plus ou est peu conforme aux conditions modernes de l'existence ; il est trop chargé, souvent irrationnel et mal adapté aux exigences physiques, biologiques et psychiques de l'enfant. Un meilleur étalement des heures de gymnastique permettrait de rétablir un équilibre non seulement souhaitable, mais indispensable. C'est dans cet esprit que le chef de la Section de recherches scientifiques sportives de l'EFGS de Macolin, le Prof. Dr médecin Schönholzer a préconisé l'introduction de séances journalières de gymnastique que l'instituteur ou l'institutrice fixerait librement au moment le plus opportun, c'est-à-dire lorsque la fatigue commence à se manifester.

Des essais ont été tentés avec succès dans les cantons d'Argovie et des Grisons. Enfants et parents se sont déclarés enchantés de cette solution.

Ces séances ne sont pas de simples « récréations » mais de vraies leçons de mouvement, avec exercices en commun de détente et de relaxation, si possible complétées par un jeu.

L'idéal serait d'effectuer une séance le matin et une séance l'après-midi, pendant 15 à 20 minutes.

L'avantage de cette formule réside précisément dans le fait que la gymnastique peut être donnée au moment psychologique le plus favorable. C'est au maître à sentir l'atmosphère de sa classe et à décider du moment opportun.

Autre avantage de ces séances de mouvement : elles n'exigent pas d'installations spéciales : une pelouse, un préau, une petite halle suffisent.

Condition de réussite : bonne préparation du personnel enseignant qui devrait savoir se renouveler, de manière que chaque séance soit pleine d'imprévus et une source de joie pour les élèves.

Une initiation à de telles séances pourrait être donnée dans les cours cantonaux de gymnastique subventionnés ou dans des cours spéciaux organisés à Macolin.

Comme complément à ces leçons de gymnastique biquotidiennes, il y aurait lieu d'organiser un après-midi de jeu et de sport, par semaine, pendant lequel seraient exercées les disciplines figurant au programme de l'examen d'aptitudes physiques de fin de scolarité et cela aussi bien pour les filles que pour les garçons.

Programme postscolaire

a) Durant la dernière année scolaire, les élèves, filles et garçons, devraient être associés, le plus possible, à l'activité de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports, notamment aux camps de natation et jeux, d'excursions, de ski ainsi qu'aux courses d'orientation.

b) L'examen d'aptitudes de fin de scolarité devrait être considéré comme le premier examen de base de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports (EPGS) et être ainsi le point de départ de cette nouvelle étape de vie.

c) Les jeunes filles de 15 à 19 ans devraient être mises, au même titre que les jeunes gens, au bénéfice de toutes les facilités et de tous les avantages accordés par la Confédération dans le cadre de l'EPGS, à savoir notamment : participation gratuite à des cours fédéraux de monitrices à Macolin ; mise à disposition gratuite du matériel pour les cours à option ; contrôle médico-sportif gratuit, etc. etc.

d) Introduction d'un certificat du mérite qui serait délivré aux jeunes gens ayant participé à un cours de base et un cours à option, par année, depuis la libération de la scolarité obligatoire jusqu'au recrutement. Ce certificat donnerait à son détenteur le droit de choisir l'arme dans laquelle il désire être incorporé. Les avantages de cette solution sautent aux yeux : meilleure fréquentation des cours de base (augmentation de l'endurance physique et formation du caractère) et meilleures dispositions à l'égard du service militaire et de l'armée en général.

d) Développer la gymnastique d'entreprise pour les apprentis, conjointement à l'introduction généralisée des « pauses de travail ».

Les maîtres de sport diplômés de Macolin trouveraient là un champ d'action intéressant et la possibilité de constituer des groupements sportifs d'entreprise, dans différentes spécialités (tennis, basketball, football, ski, aviron, etc.).

Installations sportives

Un gros effort est actuellement fait en Suisse en faveur de la construction et de l'aménagement d'installations sportives. Les subventions versées par la Société suisse du Sport-Toto contribuent, pour une large part, à cette heureuse évolution.

De nombreuses communes de notre pays ont fait d'importants sacrifices pour réaliser, non seulement, le vœu du Département militaire en ce qui concerne la construction de halle de gymnastique, dans le voisinage des écoles, mais pour créer de vrais centres sportifs communaux, avec terrains d'athlétisme, de football, piscine, courts de tennis, patinoire artificielle, terrains de basketball, etc. etc.

Ces installations, dont les frais d'entretien sont considérables, sont, de ce fait, d'un accès assez limité. Seuls les groupements sportifs reconnus et autorisés peuvent les utiliser selon un règlement précis et strict.

C'est pour obvier à cet inconvénient que fut lancée, il y a quelques années déjà, l'idée des stades aux portes ouvertes dont l'accès serait libre et gratuit pour tous ceux qui désireraient s'y entraîner, individuellement ou en groupe.

Cette généreuse initiative, disons-le franchement, nous paraît quelque peu utopique, à moins que l'Etat prenne à sa charge la construction et l'entretien de tels stades. On sait, hélas, ce que signifie la « propriété de tout le monde » : manque de soin, dégradations, vandalisme, etc. sans parler de l'arrière-goût de « Sport d'Etat » que ne manqueraient pas de suggérer de telles installations !

En attendant les « stades aux portes ouvertes » on pourrait, nous semble-t-il, faire un effort plus considérable encore pour doter, chaque localité de notre pays, tant en plaine qu'en montagne, de modestes installations devant permettre à la jeunesse de faire du saut

en longueur, du saut en hauteur, du grimper de perche ou de corde, de la course de vitesse ainsi que du lancer comme le prévoit le très judicieux programme de l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports. C'est dans ce domaine que la Confédération ou le Sport-Toto pourraient faire œuvre éminemment utile en subventionnant les cantons et les communes qui pourraient remplir ainsi leurs obligations à l'égard de la jeunesse.

Il convient de relever, à ce dernier propos, la très heureuse initiative prise récemment par les autorités genevoises pour essayer d'enrayer le courant qui emporte actuellement la jeunesse citadine : folie des motos, culte de l'automobile, cinéma, jeux automatiques. C'est ainsi que furent institués des jeudis sportifs pendant lesquels jeunes gens et jeunes filles sont invités à participer à des activités sportives mises sur pied, à leur intention, sur tous les stades de la ville.

On espère leur donner ainsi la possibilité de s'ébattre sainement et le goût des exercices physiques qu'ils pourront continuer à pratiquer une fois terminer la scolarité obligatoire.

Conclusion

Nous pensons que le moment est venu, en Suisse, de tirer les conclusions des expériences qui ont été faites depuis plus de 10 ans par de courageux novateurs de l'étranger. La mi-temps pédagogique appliquée avec tant de succès par le Dr Fourestier à Vanves et ailleurs ne constitue pour nous encore qu'un objectif lointain. De longues étapes nous en séparent encore.

Il nous faudra, tout d'abord, convaincre nos autorités scolaires et nos enseignants de tous les degrés de l'urgente nécessité des séances journalières de gymnastique et de mouvement ; puis il faudra généraliser des après-midis de jeux et de sport, des jeudis sportifs ainsi que les camps de toute nature et vouer un soin tout particulier à la saine pratique des courses d'orientation. Dans un autre domaine adjacent à l'école, il conviendra de développer en quantité et en qualité les écoles en plein air plus spécialement réservées aux élèves physiquement déficients, ainsi que les classes de neige, alliant l'étude à la saine pratique du ski en altitude.

La Suisse, grâce à sa stabilité gouvernementale, aux possibilités infinies qu'elle possède pour la pratique des sports les plus divers, à son standard de vie très élevé, à la qualité de son climat, grâce peut-être aussi à son Ecole fédérale de gymnastique et de sport, pourrait et devrait être un Etat pilote en matière d'éducation physique. Trouvera-t-on, hormis les gens bien intentionnés et les journalistes au cerveau fertile, suffisamment de magistrats courageux et entreprenants pour mener à bien la nécessaire réforme de notre enseignement scolaire ?

Une soirée avec Herb Elliott

Le plus grand vainqueur du mile de l'histoire du sport vient de perdre un 800 m., mais il gagne des amis, il influence des jeunes coureurs par son esprit...

Lorsqu'il fut à dix mètres de la ligne d'arrivée, Jim Stack, de l'Université de Yale, jeta un rapide coup d'œil en arrière, par-dessus son épaule droite. Ce risque qu'il prenait dans les derniers mètres de sa foulée lui offrit, en une fraction de seconde, une scène à laquelle lui-même, et tous les spectateurs du stade, ne se seraient jamais attendus.

A quelque huit mètres dans son sillage, le regard de Stack surprit le meilleur coureur du monde du mile, non pas dans l'attitude habituelle d'un vainqueur sûr, mais dans le rôle d'un pâle second, dans une course de 800 m. C'était le 13 juin dernier, sur la piste du stade de l'Université de Harvard.

Elliott, une deuxième fois, venait de perdre, en l'espace de quatre jours. La première fois avait été à Zagreb, dans un même 800 m., où il avait terminé cinquième. Très calme, le champion, debout, pieds nus sur l'herbe rase du stade, ne cherchait pas à expliquer sa défaite,